

**Avis à l'assureur
concernant la caducité d'une
saisie ou d'un séquestre
de biens assurés**

(art. 2 de l'ordonnance concernant la saisie, le séquestre et la réalisation des droits découlant d'assurances d'après la loi fédérale du 2 avril 1908 sur le contrat d'assurance, du 10 mai 1910)

En nous référant à notre avis du _____ concernant la saisie/le séquestre
des biens assurés par _____
à _____ auprès de votre compagnie (police no
du _____), nous vous informons que la saisie/le séquestre est tombé(e) en ce qui concerne tous
les biens/les biens suivants énumérés dans notre avis susmentionné.

Lieu et date

Office des poursuites